



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
BA Actions culturelles – PROGRAMMATION CULTURELLE L'AVAN.C
Tarification de la saison culturelle – Année 2024

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la Saison Culturelle de la salle de spectacle L'Avan.C, pour la fin d'année 2024,

CONSIDERANT que cette recette sera inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe Actions Culturelles de la Ville de Royat,

DECIDE

Article 1 : La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

DATES	SPECTACLES	TARIFS			
		Plein	Réduit**	Abonné*	Réduit Abonné **
17/05/2024	18h : Master class avec le guitariste Hassan Hajdi (groupe ANGE)	Tarif unique = 10€			
24/05/2024	20h30 : CONCERT JEROME PIETRI BAND 1ere partie : WILSON PIQUETTE	16€	14€	14€	12€
04/10/2024	20h30 : CONCERT AYO	28€	26€	26€	24€
06/12/2024	20h30 : THÉÂTRE « JUSTE UN JEU »	16€	14€	14€	12€

** Tarif réduit : Moins de 26 ans / Etudiants / Demandeurs d'emploi / + 65 ans / Groupe à partir de 10 personnes / Personnes inscrites à l'EMTD de Royat.

* Tarif Abonné : Pour bénéficier du tarif Abonné, il faut prendre à minima 3 spectacles payants obligatoirement. L'abonnement donne aussi un accès gratuit aux concerts de fin de résidences.

Article 2 : Dans le cadre du dispositif France BILLET, la grille tarifaire est la suivante :

DATES	SPECTACLES	TARIFS FRANCE BILLET			
		Plein	Réduit**	Abonné*	Réduit Abonné **
24/05/2024	20h30 : CONCERT JEROME PIETRI BAND 1ere partie : WILSON PIQUETTE	18€	16€	16€	14€
04/10/2024	20h30 : CONCERT AYO	30,20€	28,20€	28,20€	26€
06/12/2024	20h30 : THÉÂTRE « JUSTE UN JEU »	18€	14€	16€	12€

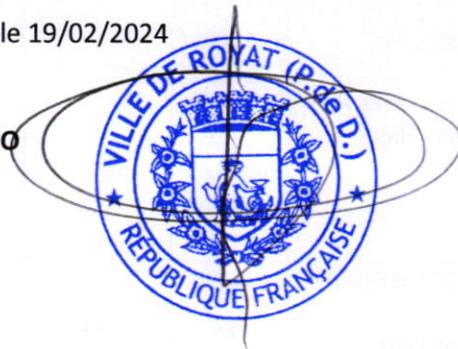
Article 3 : Les conditions tarifaires sont valables pour la saison culturelle 2023-2024 et 2024-2025. Elles feront l'objet d'une révision annuelle.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ROYAL HOTEL SAINT MART
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 19/02/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.